



## CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

\*\*\*\*\*

Séance du 16.12.2021

\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

#### 1-REMBOURSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL PAR LE BUDGET ASSAINISSEMENT pour 2021

Les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité le remboursement du budget principal par le budget assainissement de la somme de 5 969.11 euros afin de compenser les heures passées par les agents communaux à l'entretien des postes de relèvement et de la lagune et les frais de carburant pour 2021.

#### 2- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 concernant des travaux d'acquisition et d'installation d'une pompe à chaleur pour un montant total HT de 17 018 euros qui sera installée à la mairie et qui desservira également la 2<sup>ème</sup> classe, la cantine et la garderie.

Publié le 21 décembre 2021  
Le Maire,  
Cécile Gomes Recchia

Le Maire,  
Cécile Gomes Recchia

